

COMMUNIQUE DE PRESSE

Strasbourg, le 14 juin 2022

Un AMI pour les derniers lots d'Archipel 2, quartier européen, résilient, mixte et inclusif

Après la réalisation de la première phase d'Archipel, qui a transformé le Wacken-Europe en un quartier d'affaires internationales, la Ville de Strasbourg a fait le choix de réorienter la seconde phase du projet par rapport à la programmation initiale. En effet, les opérations en cours d'Archipel 2, qui s'échelonnent jusqu'en 2027, iront plus loin en matière d'écologie urbaine, d'inclusion et d'excellence environnementale pour répondre aux enjeux du territoire, renforcer sa vocation européenne et faire du quartier un véritable lieu de vie intégré à la ville.

En effet, grâce à une offre de logements diversifiée et des services du quotidien, le quartier offrira un lien paysager majeur au sein de la Ceinture verte, entre Strasbourg et Schiltigheim. Dans ce cadre, la collectivité lance ce mardi 14 juin 2022, un appel à manifestation d'intérêt (AMI) pour la cession des derniers lots du quartier.

Sur un périmètre de 66 ares, avec la réalisation d'environ 18 000 m² de logements et d'activités, les candidats à cet AMI devront proposer des projets qui présentent et témoignent de :

- La vocation d'accueil européenne et internationale de la ville ;
- Une vitrine de la transition écologique ;
- L'inclusion sociale et la diversité des publics, des habitant-es et des activités.

Cette consultation originale, qui s'adresse aux opérateurs / concepteurs ainsi qu'aux usagers potentiels se déroule en trois phases. Tous-tes les candidats-es, utilisateurs (porteurs de projet, associations, structures de l'économie sociale ou solidaire, groupe d'habitants, start-up ou encore acteurs européens) et opérateurs, concepteurs de logements et d'activités devront remettre un dossier de candidature motivé, au plus tard le **5 septembre 2022**, auprès de la Ville de Strasbourg. À partir d'octobre 2022 et durant six mois, des ateliers de travail collaboratifs seront organisés avec les candidats retenus pour développer des projets innovants et ambitieux, et définir les lots. Au terme du processus, les candidats seront invités à remettre leur offre, et la collectivité effectuera le choix des offres retenues au début de l'été 2023.

« Le modèle du quartier d'affaires composé presque exclusivement de bureaux n'est plus en phase avec notre temps. De même que le quartier exclusivement résidentiel, dépourvu de toute activité économique ou service, est dépassé.

Le bien-être au travail dépend aussi de l'environnement dans lequel les activités sont implantées, la possibilité pour les salariés de venir à vélo, en transports en commun sur leur lieu de travail, et de bénéficier d'abords verdoyants, calmes ou plus animés pour se ressourcer, pratiquer une activité sportive en se mêlant aux habitantes et habitants qui résident sur place.

*La qualité de vie, c'est la mixité d'usages. Nous parions sur l'excellence écologique et sociale pour affirmer le statut européen de Strasbourg. Nous recherchons des talents qui permettront de faire d'Archipel 2 une référence de la ville de demain à l'échelle européenne. souligne **Jeanne Barseghian**, maire de Strasbourg.»*

Toutes les informations relatives à cet AMI sont à retrouver sur www.strasbourg.eu/archipel2